

Arrêté 2025-20 : Arrêté de nomination en qualité de mandataire de Madame GIL Anaïs pour le fonctionnement de la régie de recettes du service des plages de Grand Lac



ARRÊTÉ
N° : 2025-20
Établi le : 25 JAN 2025
Publié le : 25 JAN 2025
Valeur : 25 JAN 2025

FONCTIONS

**Arrêté de nomination en qualité de mandataire de Mademoiselle GIL, Arrêté pour le
fonctionnement de la région de recouvrement des services des plages de Grand Lac**

Le Président l'opac Lac,

- Vu le décret 1202-104 du 19 mai 2021 portant modification d'une règle de recouvrement des services des plages
- Vu l'arrêté du 17 mai 2025 et 2025-14 portant nomination de Monsieur Cyrille BERNARD en qualité de copropriétaire titulaire de la région de recouvrement des services des plages, infirmier, Audrey DUBOIS mandataire suppléant,
- Vu le décret relatif au RPR2025 en date du 14 mai 2025 et 2025,
- Vu l'avis conforme du comité public consulté en date du 17 juin 2025,
- Vu l'avis conforme du conseil d'administration en date du 17 juin 2025,
- Vu l'avis conforme du mandataire suppléant en date du 17 juin 2025,

Considérant la nécessité d'assurer le bon fonctionnement des services des plages et la nécessité de procéder à l'acte des nominations,

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : MANDATAIRES

Mademoiselle GIL, Arrêté en qualité de mandataire de la région de recouvrement des services des plages à compter du 15 JAN 2025 pour le contrôle et pour le fonctionnement du régime des plages, ainsi que pour l'application des dispositions prévues dans l'acte de nomination de l'acte de nomination de l'acte de nomination.

ARTICLE 2 : PRESSION DES SERVICES

Mademoiselle GIL, Arrêté en qualité de mandataire de la région de recouvrement des services des plages à compter du 15 JAN 2025 pour le contrôle et pour le fonctionnement du régime des plages, ainsi que pour l'application des dispositions prévues dans l'acte de nomination de l'acte de nomination de l'acte de nomination.

ARTICLE 3 : MODALITÉS

Mademoiselle GIL, Arrêté en qualité de mandataire de la région de recouvrement des services des plages à compter du 15 JAN 2025 pour le contrôle et pour le fonctionnement du régime des plages, ainsi que pour l'application des dispositions prévues dans l'acte de nomination de l'acte de nomination de l'acte de nomination.



<https://grand-lac.fr/mon-agglo/gouvernance/actes-administratifs/actes-administratifs-grand-lac/arretes-du-president/arretes-2025/arrete-2025-20-arrete-de-nomination-en-qualite-de-mandataire-de-madame-gil-anais-pour-le-fonctionnement-de-la-regie-de-recettes-du-service-des-plages-de-grand-lac-41861?>



GRAND LAC
COMMUNAUTÉ D'AGGL
OMÉRATION

1500 Boulevard Lepic
73100 Aix-les-Bains

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.